

ENTRAIDE ET FRATERNITE/VIVRE ENSEMBLE et JUSTICE & PAIX

Construire la paix par la réconciliation, ici et ailleurs

Rencontre-débats

Témoignage

Bonjour à tous !

Introduction

Je m'appelle Aloys Musomesha. Je suis originaire du Rwanda, un petit pays situé en Afrique centrale. Ce pays est habité par trois ethnies : les Hutu (84%), les Tutsi (14%) et les Twa (1%). Selon la tradition, l'enfant hérite l'ethnie de son père. C'est l'un des pays les plus pauvres de la planète, mais certains disent que c'est un des pays les plus riches en culture...

Le conflit rwandais dans son Contexte historique (histoire non vécue)

La colonisation – par l'Allemagne d'abord (1900-1918) puis par la Belgique (1919-1962) – a été accompagnée par l'évangélisation des missionnaires catholiques belges. Les deux faits historiques ont apporté un grand changement dans la vie sociale et politique. Comme pour les autres pays colonisés, la civilisation occidentale a donné au Rwanda un développement social et économique, par l'introduction d'une nouvelle culture véhiculée par des langues et des religions occidentales. Aujourd'hui, en plus de la langue locale, le Rwanda compte deux autres langues devenues officielles, le français et l'anglais. Une autre langue « le swahili » a été apportée par la religion islamique, très minoritaire, venue de l'orient. La majorité des rwandais est catholique. La religion traditionnelle n'est plus pratiquée. La langue traditionnelle « le Kinyarwanda » reste la seule langue parlée par toute la population.

Avant la colonisation, le Rwanda était sous le régime monarchique détenu par les membres de l'ethnie tutsi. Les membres de l'ethnie Hutu étaient considérés par l'aristocratie comme inférieurs aux Tutsi mais tous les tutsi n'étaient pas socialement privilégiés. La politique coloniale belge s'est rapprochée des Tutsi au pouvoir pour implanter la civilisation occidentale. Mais à partir de 1930 jusqu'à la fin de la colonisation (1962), les belges se sont ralliés de plus en plus aux Hutu parce que certains membres de la monarchie étaient nationalistes et devenaient hostiles à la christianisation.

Durant la colonisation, les idées nouvelles d'égalité et de dignité humaine apportées par l'enseignement de l'Eglise catholique ont conduit la population de l'ethnie Hutu à la prise de conscience des discriminations dont elle avait été victime depuis plusieurs années. Cette influence occidentale, associée au mouvement de décolonisation, a permis aux membres de l'ethnie Hutu, sortis des écoles chrétiennes, de revendiquer l'égalité et l'accès au pouvoir. En 1959, il y eut ce qu'on a appelé « la révolution sociale », et en 1961 la monarchie fut abolie. Elle fut remplacée par un régime républicain détenu par les membres de l'ethnie Hutu. Le 1^{er} juillet 1962, le pays accéda à l'indépendance. Les membres de l'ethnie minoritaire «Twa » sont restés marginalisés. Jusqu'en 1994, l'ethnie était inscrite dans les cartes d'identité.

C'est ainsi que **les termes « Hutu » et « Tutsi »** ont acquis progressivement, en plus de leur **concept ethnique** d'origine, un **concept politique** qui a entraîné des conséquences lourdes dans la suite de l'histoire du Rwanda. Durant cette période de la révolution à l'indépendance (1959-1962), le conflit Hutu-Tutsi a provoqué des tensions politiques et des violations graves des droits humains : incendie des maisons, confiscation des terres, massacres, persécutions et exil des opposants. Nombreuses de ces victimes étaient des tutsi.

L'histoire vécue

A partir de la période de l'indépendance jusqu'en 1994, période que j'ai réellement vécue, le régime politique était alors dominé par les membres de l'ethnie Hutu. Les tutsi restés à l'intérieur du pays étaient privés de certains droits politiques. Ils ne pouvaient pas, par exemple, accéder au pouvoir ou entrer dans l'armée. La situation politique était donc renversée. Jusqu'en 1990, il n'y avait pas encore d'association de défense des droits de l'homme au Rwanda. Il y avait des inégalités sociales entre les ethnies, par exemple dans l'administration publique, en ce qui concerne l'accès à l'emploi. Toutefois, il y eut toujours des mariages entre les personnes des deux ethnies.

Le 1^{er} octobre 1990, les réfugiés persécutés durant les événements de 1959-1962, en majorité tutsi, ont lancé une guerre contre le Rwanda, à partir du nord (en Ouganda), pour rentrer dans leur pays. Il y eut des négociations politiques entre le gouvernement de l'époque avec des représentants des réfugiés. Ces négociations ont été soutenues par l'ONU et la communauté internationale, et elles ont abouti à la signature des accords de paix le 4 août 1993, en Tanzanie.

Malheureusement, ces accords ne furent pas appliqués. Dans la nuit du 6 avril 1994, l'avion conduisant le président du Rwanda et celui du Burundi, venant de Tanzanie, fut abattu et les deux présidents assassinés. Les tenants du régime se lancèrent alors dans l'opération de manipulation du peuple de l'ethnie Hutu en l'incitant au génocide des tutsi et aux massacres des hutu et des étrangers opposés au régime. L'ONU retira ses casques bleus et le pays sombra dans une tragédie qui dura trois mois. Il y eut environ 800.000 morts, en grande majorité des civils, des enfants, des femmes et des hommes sans défense.

Les anciens réfugiés gagnèrent la guerre et il y eut un afflux de réfugiés Hutu vers l'Etranger, y compris beaucoup de responsables du génocide. Le conflit ethnique et politique rwandais devint alors plus grave. En 1996, la guerre au Congo (ex-Zaïre), appuyée par les rwandais, a fait aussi beaucoup de victimes de l'ethnie Hutu, dans les camps des réfugiés. Depuis 1998 une deuxième guerre dans ce pays voisin du Rwanda, continue de faire plusieurs victimes.

Aujourd'hui, 9 ans après le génocide, le conflit entre les membres des deux ethnies subsiste, tant au Rwanda qu'à l'Etranger. La violence, la haine, la vengeance, les mensonges, la peur, les préjugés, la globalisation, restent des éléments constants de ce conflit. Malheureusement, certains individus de nationalité étrangère sont aussi mêlés dans ce conflit Hutu-Tutsi.

La réconciliation

Alors qu'au début du 20^{ème} siècle, le Rwanda accueillait les étrangers, de toutes nationalités ; aujourd'hui, un siècle plus tard, c'est l'Etranger qui accueille les rwandais, de toutes les ethnies. Partout dans le monde, – je crois même aux Philippines – on rencontre des réfugiés rwandais des trois ethnies Hutu, Tutsi et Twa. La preuve donc que ce conflit n'est pas terminé et qu'il n'est pas seulement ethnique. Les acteurs politiques qui luttent pour le pouvoir cachent aussi le caractère politique du conflit pour lui donner l'étiquette ethnique.

Toutefois, la réconciliation a commencé. La justice rwandaise et le tribunal pénal international basé en Tanzanie jugent les responsables de ces crimes. Dans le cadre de sa compétence universelle, en avril – mai – juin 2001, la justice belge, a jugé aussi 4 rwandais.

Les rwandais ont déjà pris conscience que la guerre ne règle pas les problèmes mais que la justice aussi ne suffit pas pour résoudre leurs conflits. Ici en Belgique, nous avons des associations qui œuvrent pour le dialogue et la réconciliation, pour renforcer le travail de la justice. Nous organisons des rencontres publiques pour débattre la question de nos conflits. Nous constatons que certaines gens qui luttent pour le pouvoir nous divisent encore plus.

Dans le groupe de Dialogue dont je fais partie depuis l'année 2002, nous suivons des formations en communication non violente et en gestion positive des conflits. On se réunit au moins un week-end

par mois pour étudier des projets qui pourront favoriser la réconciliation entre les rwandais vivant en Belgique ou ailleurs. Nous sommes un groupe des pacifistes qui veut rassembler les rwandais autour des valeurs positives pour limiter l'influence des idées violentes et divisionnistes.

Personnellement, depuis 2001 je fais une étude sur la prévention et la résolution des conflits par les droits humains et la réconciliation. A l'occasion des rencontres privées mais aussi dans ces associations, je fais la sensibilisation. J'explique à mes compatriotes qu'il faut se dire la vérité sur notre histoire, respecter les droits de chacun sans distinction d'ethnie. Les victimes et les responsables du conflit doivent aussi s'engager sur les chemins de la justice et du pardon pour construire une nouvelle culture de la paix.

Compte tenu de l'évolution de la société et de la complexité du conflit rwandais, l'expérience vécue et les résultats de mon étude me confirment que le travail des religieux et des juges devrait être renforcé par celui des **Guides de paix** et des **Médiateurs de justice**. A mon avis, ces nouvelles fonctions seraient exercées par des artisans de paix, membres de la société civile œuvrant pour les droits humains, la justice et la réconciliation. Je pense qu'il faudrait donc créer, en plus des instances judiciaires, des **Conseils de réconciliation** pour aider les rwandais, croyants en Dieu et/ou en droits de l'homme, à résoudre leur conflit par des **accords de paix**. En bref, le conflit rwandais ne peut être résolu définitivement que par un droit de la paix, un ensemble des lois morales humaines. C'est ce que j'appelle un **droit-guide de la réconciliation**.

Message

Les rwandais, toutes les ethnies confondues, et les personnes impliquées dans leur conflit, devraient toujours se rappeler que **tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits ; qu'ils sont doués de raison et de conscience et qu'ils doivent agir les uns envers les autres dans un esprit de fraternité** (article 1^{er} de la Déclaration universelle des droits de l'homme). Ils devraient profiter de cette rencontre des cultures et des civilisations pour avoir plus de liberté et d'égalité, plus de raison et de conscience, afin de devenir encore plus unis. La solidarité internationale en faveur de la réconciliation des rwandais est aussi nécessaire, car la paix n'a pas de frontière.

Je remercie les organisateurs de cette rencontre de m'avoir accordé cette occasion de donner ce témoignage.

Je remercie également Yennah Torrès et à vous tous pour votre aimable attention.

Aloys MUSOMESHA
Avocat des droits de l'homme.
Projet pour le Droit-Guide de la Réconciliation
(Projet-DVJP)

Beaumont, le 30 mars 2003